Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026045-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026045 VALIDATION DU PROGRAMME DE VOIRIE 2026 ET AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le conseil municipal,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales
- le Code de la commande publique
- le budget primitif 2026 de la commune

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1
D'approuver le **programme de voirie 2026** suivant :

Tranche ferme :

- **Chantier n°1 :** Voie communale n°05 « La Cabane » – « Les Perrières » jusqu'à « Boucouet » (975 mètres)

Tranches optionnelles :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026045-DE

- **Chantier n°2 :** Voie communale n°10 du Plessix Martin au Pont Nain (375 mètres)
- **Chantier n°3 :** Voie communale n°93 « Les Porées » (75 mètres)
- **Chantier n°4 :** Voie communale n°46 « Le Carouge » (212 mètres)

Les longueurs sont données à titre indicatif.

Article 2
D'autoriser le lancement d'une **consultation auprès des entreprises**, sous forme de demande de devis, pour la réalisation des travaux.

Article 3
De préciser que les travaux sont répartis en :

- une **tranche ferme**
- des **tranches optionnelles**

Article 4
De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au **budget primitif 2026**, en section d'investissement opération 310 Programme de voirie

Article 5
D'autoriser le Maire à :

- signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- rechercher toute subvention susceptible d'être accordée

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 21 04 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY
Côtes

Daniel MACÉ

Secrétaire de séance